



DIEC/23-991-1727 du 11/12/2023

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES - SESSION 2024

Référence : Note de service n°2015-175 du 27 octobre 2015 (BOEN n° 41 du 5 novembre 2015)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme GUYOT - Tel : 04 42 91 71 87 - Mail : anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr - Mme DAUBIN - Tel : 04 42 91 73 49 - Mail : benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr

En application de la note de service visée en référence, une nouvelle édition des olympiades de mathématiques (24^{ème} olympiades) est organisée pour l'année scolaire 2023-2024.

Des consignes relatives à cette épreuve sont disponibles prochainement sur le site Eduscol à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/1966/olympiades-nationales-de-mathematiques>

La compétition s'adresse aux lycéens volontaires des classes de première des établissements publics et privés sous contrat **de toutes les séries générales et technologiques**. En outre, pour prendre en compte la diversité des séries d'origine des candidats, chaque académie dispose d'une large autonomie tant au niveau de l'épreuve qu'à celui du palmarès.

Les modèles de calculatrices autorisées seront conformes à la circulaire 2015-178 du 1^{er} octobre 2015.

L'épreuve se déroulera le **mercredi 20 mars 2024 de 8 h à 12 h15 (maximum), en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède compris entre cinq et quinze minutes.**

Les sujets sont distribués au début de chacune des parties.

La première partie est constituée de deux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit les résoudre individuellement. Le premier exercice est commun à tous les élèves et s'appuie sur le programme du collège et de seconde GT. Le second exercice est spécifique du choix d'orientation de l'élève : un exercice pour les élèves ayant choisi la spécialité mathématique, un exercice pour les autres.

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à la résolution d'exercices académiques avec les mêmes choix qu'au niveau national.

Lors de la seconde partie académique, **les candidats devront concourir par binôme, si possible mixte**. Chaque binôme ne rend qu'une seule copie. Les changements ne sont pas autorisés. Néanmoins, si un candidat inscrit en binôme se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de son équipier(ère), il peut concourir individuellement ou avec un autre élève dans le même cas que lui, sous réserve que les organisateurs sur place l'y autorisent.

Il est prévu, que les lycéens composent dans leur établissement.

Les candidatures doivent être proposées par les Chefs d'établissement sur avis des professeurs de mathématiques concernés et après accord des élèves et de leurs familles.

La clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 7 février 2024 à 12h00. Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de ce délai.**

Les inscrits seront renseignés dans le fichier Excel qui vous a été envoyé par la PNE EXABAC GT/ADM ce jour.

Vous voudrez bien me faire parvenir **pour le mercredi 7 février 2024 à 12h dernier délai**, la liste des candidats complétée sur le tableau joint, sous format Excel uniquement, par la PNE EXABAC GT/ADM.

Aucune inscription ne sera acceptée hors délais.

Je vous remercie pour votre implication.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille